

MORSURE, GRIFFURE ET CONTACT AVEC LA SALIVE D'UN ANIMAL

Les morsures d'animaux sont des événements fréquents, surtout chez les enfants. Aux États-Unis, elles représentent 1 % de toutes les consultations dans les urgences pédiatriques et surviennent plus fréquemment durant les mois d'été. Les enfants sont ainsi à risque d'avoir des lésions qui peuvent se surinfecter ou laisser des cicatrices ou, plus rarement, de se trouver exposés à des animaux qui peuvent être atteints de rage. Au Canada, en 2013, 116 cas de rage animale confirmés ont été rapportés. Au Québec, dans les 10 dernières années, le nombre de cas de rage animale était en général à la baisse, s'établissant à 15, seulement en 2013 (14 cas ont été trouvés chez des chauves-souris et 1 cas chez une mouffette). En ce qui concerne la rage humaine, le dernier cas rapporté au Québec remonte à l'année 2000 chez un enfant mordu par une chauve-souris.

Il est donc très important d'apprendre, autant aux jeunes en milieu scolaire qu'aux enfants plus jeunes qui fréquentent les services de garde, à adopter des comportements sécuritaires envers les animaux qui leur sont inconnus, tant domestiques que sauvages, particulièrement les chauves-souris.

CARACTÉRISTIQUES DES PLAIES CAUSÉES PAR DES ANIMAUX

Les chiens causent de 70 à 90 % des morsures. Les morsures de chien donnent des plaies punctiformes ou des lacérations, mais aussi des plaies par écrasement et des lésions plus graves. Les chats causent de 3 à 15 % des morsures. Dans ces cas, la plaie est souvent punctiforme et peut paraître mineure, mais en étant profonde, elle est souvent source de surinfection. Finalement, les morsures de rongeurs (2 à 3 % des cas) sont rarement graves, à cause de la petite taille des dents et de la surface de peau exposée aux mâchoires de ces animaux.

Fréquemment, la morsure est causée par l'animal domestique de la maison ou un animal connu du voisinage (plus de 85 % des cas); elle est rarement causée par un animal errant. Les vétérinaires estiment que, dans plus de la moitié des événements, l'animal s'est trouvé provoqué, même si la provocation était involontaire.

Les enfants âgés de 5 à 9 ans sont ceux qui consultent le plus fréquemment pour morsures, suivis des 9 à 14 ans. Ce sont les plus jeunes enfants qui sont victimes des morsures les plus graves et qui en décèdent le plus. Les garçons sont 2 fois plus souvent que les filles mordus par des chiens. C'est l'inverse pour les morsures de chat. Les enfants sont le plus souvent mordus à la tête, au cou, au visage et aux mains.

RISQUES D'INFECTION DE LA PLAIE

Plusieurs éléments sont à considérer pour évaluer le risque d'infection :

- Le type de blessure (la peau doit avoir été transpercée) :
 - Les abrasions et lacérations superficielles sont moins à risque d'infection qu'une plaie punctiforme. Les plaies punctiformes et profondes (ce qui se produit souvent avec une morsure de chat) sont plus à risque d'infection et peuvent causer des infections importantes comme une ostéomyélite, une ténosynovite ou une arthrite septique;
 - Les plaies par écrasement et les plaies plus étendues graves (requérant un débridement ou ayant atteint un tendon, un os ou une articulation) sont également plus à risque d'infection.
- La localisation : les plaies faites au visage, à la tête, aux mains, aux pieds, aux organes génitaux ou localisées près d'une articulation sont plus à risque.
- Les conditions médicales : certains enfants sont plus à risque, par exemple à cause d'une immunosuppression, d'un diabète ou d'une asplénie.

Les bactéries les plus souvent trouvées comme cause d'infections à la suite des morsures sont celles présentes dans la gueule de l'animal ou sur la peau des personnes mordues : *Pasteurella multocida*, *Staphylococcus aureus*, certains streptocoques ainsi que des bactéries anaérobies.

Les complications qui peuvent survenir comprennent :

- Des cellulites.
- Des abcès.
- Des arthrites septiques.
- Des ténosynovites.
- Des ostéomyélites.

Beaucoup plus rarement, des infections plus graves ont été décrites, par exemple des septicémies ou des endocardites.

Les chats peuvent aussi causer la maladie des griffes de chat, qui se présente le plus souvent par une ou plusieurs adénopathies et qui est parfois associée à de la fièvre.

CONDUITE À ADOPTER

S'il y a eu morsure, griffure ou contact de la salive d'un animal avec une muqueuse ou une plaie fraîche (ayant saigné ou suinté depuis moins de 24 heures), il faut :

- Éloigner les personnes de l'animal.
- Rassurer la victime ainsi que les autres personnes présentes.
- Laver la plaie immédiatement (ou dès que la lésion est découverte) et minutieusement à l'eau courante et au savon, durant une période de 10 à 15 minutes. Se laver les mains avant de laver la plaie (voir la section [Hygiène des mains](#) au chapitre 4). Si possible, porter des gants jetables. Se laver les mains avant de mettre les gants et après les avoir enlevés.

- Évaluer sommairement le risque d'infection (vérifier si le bris cutané est profond ou superficiel, vérifier la localisation, etc.).
- Déterminer le temps écoulé depuis la morsure.
- Recueillir les détails concernant les circonstances de la morsure.
- Recueillir les antécédents médicaux de la victime.
- Consulter Info-Santé 8-1-1, qui évaluera l'exposition et dirigera, au besoin la victime vers un service de santé pour antibiothérapie prophylactique, vaccination antitétanique, soins de la plaie, évaluation du risque de rage, etc.
- Prendre des informations sur l'animal (type d'animal, race, description, nom du propriétaire et coordonnées afin que l'animal puisse être observé pour vérifier la présence de rage) :
 - S'il s'agit d'un animal errant : tenter de l'isoler et communiquer avec le service de police;
 - S'il s'agit d'un animal déjà capturé ou gardé en captivité : le conserver comme tel et éviter qu'il entre en contact avec d'autres personnes;
 - S'il s'agit d'un animal qui est avec son propriétaire (ou dont on connaît le propriétaire) : prendre les coordonnées détaillées du propriétaire.

Il est important de ne pas abattre l'animal parce que le statut de rage est plus facile à établir lorsque l'animal est vivant. L'euthanasie n'est pas souhaitable non plus pour que l'animal puisse être observé.

MESURES PRÉVENTIVES À SUIVRE

Les comportements sécuritaires que doivent avoir les enfants et les jeunes sont :

- Ne jamais toucher à un animal inconnu, même s'il a l'air doux ou même si c'est un bébé.
- Ne jamais s'approcher d'un animal sauvage ou d'un animal inconnu.
- Ne pas s'approcher d'un animal connu sans la présence du propriétaire.
- Aviser une personne responsable si un animal errant ou sauvage est présent dans l'environnement du service de garde ou de l'école.
- Ne jamais séparer 2 animaux.
- Ne jamais déranger un animal qui mange ou dort, ne pas l'agacer, ne pas lui courir après.
- Ne jamais toucher ou prendre dans ses mains un animal mort ou blessé, de quelque façon que ce soit.

Les comportements sécuritaires que doivent avoir les adultes sont :

- S'assurer que les enfants ne s'approchent pas d'un animal inconnu ou sauvage.
- Ne jamais laisser un jeune enfant ou un bébé seul avec un animal, même si cet animal est connu.
- Ne jamais laisser un enfant tenter de flatter ou toucher un chien à travers une clôture.

EXPOSITION À UNE CHAUVE-SOURIS

Toutes les chauves-souris peuvent être infectées par le virus de la rage. Toute exposition à cet animal doit être évaluée. Une blessure infligée par une chauve-souris, morsure ou autre, peut parfois passer inaperçue. C'est pourquoi une personne en milieu scolaire ou en service de garde (autant un enfant qu'un adulte) qui a touché à une chauve-souris ou qui a été touchée par une chauve-souris et qui ne peut exclure une morsure, une égratignure ou un contact de la salive avec une plaie ou une muqueuse doit :

- Laver la peau exposée, durant une période de 10 à 15 minutes, avec de l'eau courante et du savon, le plus vite possible après le contact.
- Appeler Info-Santé 8-1-1, qui évaluera l'exposition et dirigera la personne, au besoin, vers un service de santé.

Si une chauve-souris morte ou vivante est trouvée en service de garde ou en milieu scolaire (à l'intérieur ou à l'extérieur) et s'il y a eu un contact physique avec la chauve-souris ou qu'il y a eu morsure ou égratignure ou que cette possibilité ne peut être exclue, il est recommandé :

- De capturer, si possible, la chauve-souris (voir ci-dessous), étant donné qu'une recherche du virus de la rage chez l'animal pourrait être demandée.
- De consulter Info-Santé 8-1-1 pour évaluation de l'exposition.
- De dresser une liste de tous les enfants et adultes qui ont touché à la chauve-souris ou qui ont été touchés par elle ou pour lesquels on ne peut exclure une morsure, une égratignure ou un contact de la salive avec une plaie ou une muqueuse. La PPE antirabique leur sera offerte.
- D'inspecter le bâtiment de l'école ou du service de garde afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'autres chauves-souris qui y sont logées. En effet, les chauves-souris peuvent se glisser dans de petits orifices (de la grosseur d'une pièce de 10 cents) d'un bâtiment et nicher dans certains espaces (comme un grenier).
- Lorsque des chauves-souris sont aperçues plus d'une fois, une inspection du bâtiment par un professionnel et des correctifs devraient être exigés.
- La fermeture temporaire du service de garde ou de l'école (dans l'attente de l'inspection et de l'exécution des travaux) pourrait être jugée nécessaire.

Capture sécuritaire d'une chauve-souris pour éviter toute exposition

- Toujours porter des gants épais.
- Isoler la chauve-souris dans une pièce en fermant les portes et les fenêtres. Faire sortir toute autre personne de la pièce.
- Si la chauve-souris est vivante, attendre qu'elle se pose. La capturer à l'aide d'un contenant déposé par-dessus elle. Glisser un carton rigide sous le contenant pour l'emprisonner. Fixer le carton au contenant avec du ruban adhésif afin d'éviter tout contact avec l'animal.
- Si la chauve-souris est morte, utiliser une pelle pour la récupérer. La déposer dans 2 sacs épais, placés l'un dans l'autre. Conserver ces sacs au congélateur.
- Se laver les mains après avoir capturé la chauve-souris.
- Attendre l'avis de la direction de santé publique avant de libérer la chauve-souris.

Pour plus de détails, voir la brochure du MSSS à ce sujet :
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000490/>.

AMÉNAGEMENT DES LIEUX POUR ÉVITER LES EXPOSITIONS AUX CHAUVES-SOURIS :

- S'assurer que les portes et les fenêtres susceptibles d'être ouvertes sont munies de moustiquaires en bon état.
- Fermer en tout temps les portes extérieures et les fenêtres non équipées de moustiquaires.
- Fixer une moustiquaire aux événements qui doivent rester ouverts (ex. : événements de ventilation).
- Ne jamais installer de nichoir à chauve-souris.